



Aurel Popovici, l'européiste, et sa vision pour la fédéralisation de l'Empire austro-hongrois

Adrian-Gabriel Corpădean

Faculté d'études européennes,
Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie
adrian.corpadean@ubbcluj.ro
<https://orcid.org/0000-0003-4507-2836>

Laura M. Herța

Faculté d'études européennes,
Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie
laura.herta@ubbcluj.ro
<https://orcid.org/0000-0002-1101-9693>

Reçu le 15-10-2024 / Évalué le 30-10-2024 / Accepté le 30-11-2024

Résumé

L'article présente et analyse les idées de Aurel C. Popovici, considéré comme l'un des précurseurs de l'intégration européenne, grâce à ses idées visionnaires sur la réorganisation fédérale de l'Empire austro-hongrois, matérialisées notamment dans son ouvrage *Statele Unite ale Austriei Mari* (Les États-Unis de la Grande Autriche). L'objectif central dans cette étude est de souligner la profondeur et l'actualité du message de Popovici, en tant qu'européiste, tout en discutant la nature visionnaire de ses idées et en soulignant les similarités entre ses projets et les fondements de l'Union européenne.

Mots-clés : fédéralisme, intégration européenne, Empire austro-hongrois, nationalités, Aurel C. Popovici

Aurel Popovici, the Europeanist, and his vision for the federalisation of the Austro-Hungarian Empire

Abstract

This article presents and analyses the ideas of Aurel C. Popovici, who is considered one of the precursors of the European integration process, given his visionary ideas regarding the federal reorganisation of the Austro-Hungarian Empire, notably materialised in particular in his work *Statele Unite ale Austriei Mari* (The United States of Greater Austria). The main objective of this study is to emphasise the depth and timeliness of Popovici's message, as a Europeanist, while discussing the visionary nature of his ideas and highlighting the similarities between his projects and the foundations of the European Union.

Keywords: federalism, European integration, Austro-Hungarian Empire, nationalities, Aurel C. Popovici

1. Une biographie peu connue¹

Aurel C. Popovici a été un penseur politique, avocat et écrivain roumain, né le 16 octobre 1863 à Lugoj, dans la région du Banat (alors sous domination de la Hongrie au sein de l'Empire austro-hongrois) et décédé le 9 février 1917 à Genève. C'est un personnage assez peu connu dans l'historiographie roumaine et, à notre avis, insuffisamment étudié dans le domaine de l'intégration européenne en Roumanie, malgré ses idées visionnaires sur la réorganisation fédérale de l'Empire austro-hongrois, matérialisées notamment dans son ouvrage *Statele Unite ale Austriei Mari* (Les États-Unis de la Grande Autriche). Cependant, dans les cercles plutôt restreints des chercheurs qui se sont penchés sur la soi-disant « préhistoire » de la construction européenne dans cette partie de l'Europe, son travail intellectuel a influencé la réflexion plus vaste sur le nationalisme, les droits des minorités et le fédéralisme dans l'Europe de l'Est au tournant du XX^e siècle (Jelavich, 1983). Dans cette recherche, nous nous proposons de souligner la profondeur et l'actualité du message de Popovici, en tant qu'euro péiste, tout en discutant la nature visionnaire de ses idées et en soulignant les similarités entre ses projets et les fondements de l'Union européenne de nos jours, malgré les contextes différents et le siècle qui les sépare. L'analyse est fondée sur l'œuvre de Popovici, mais aussi sur la littérature qui est filtrée par l'expérience des deux chercheurs transylvains, ce qui facilite la compréhension des particularités historiographiques et en matière de pensée politique dans cette région.

Popovici est né dans une famille roumaine en Transylvanie, une région marquée par des tensions ethniques croissantes en raison de la domination hongroise sous la double monarchie de François-Joseph. Dès son plus jeune âge, Popovici a été confronté à la répression politique et culturelle que subissaient les Roumains sous les politiques de magyarisation (Macartney, 1969), une expérience qui a sans doute marqué sa pensée politique. Il a étudié le droit à l'université de Vienne, où il a également développé des liens avec d'autres militants nationalistes roumains et d'Europe centrale,

¹ L'article a été rédigé dans son intégralité par les deux auteurs. Adrian-Gabriel Corpădean est surtout auteur des parties dédiées à la biographie de Popovici et au contexte historique, Laura M. Herța de l'analyse de l'ouvrage de Popovici et de son actualité.

attirés par les idées de réforme politique et par l'essor du nationalisme (Livezeanu, 1995).

Dans les années 1880, Popovici a rejoint le Parti national roumain, qui militait pour les droits politiques et culturels des Roumains de Transylvanie (Livezeanu, 1995). Ainsi, il est devenu une voix influente au sein du mouvement roumain pour l'autonomie, voire l'autodétermination, et, en tant qu'avocat et écrivain prolifique, il a plaidé pour la défense des droits des Roumains, à travers des moyens intellectuels, tels que des articles et des conférences (Judson, 2016). Cependant, c'est son travail sur les propositions pour la réforme politique de l'Empire austro-hongrois qui ont défini sa carrière, tout en cherchant à concilier l'idée d'unité nationale avec les impératifs de gouvernance multiculturelle et multiethnique de l'Empire (Bideleux et Jeffries, 2007).

En 1906, Popovici a publié son œuvre la plus célèbre, *Statele Unite ale Austriei Mari* (Popovici, 1906), dans laquelle il proposait une refonte radicale de l'Empire austro-hongrois, en suggérant sa transformation en une fédération de 15 États autonomes, chacun basé sur l'autodétermination ethnique. Il était convaincu que la survie de l'Empire passait par une reconnaissance de la diversité ethnique et une réorganisation fédérale où chaque groupe national pourrait gérer ses propres affaires dans des frontières ethnographiques définies (Jelavich, 1983). Nous nous arrêterons ci-dessous sur des détails supplémentaires visant ce livre, mais notre intention, maintenant, est de montrer que cette proposition s'opposait directement aux politiques d'assimilation et de domination exercée par les autorités impériales sur les minorités nationales, en particulier les Roumains, les Slovaques et les Serbes. L'approche fédéraliste de Popovici reposait sur l'idée d'une coopération politique et économique centralisée, tout en laissant à chaque entité la gestion des affaires intérieures - des propositions jugées trop radicales à l'époque, mais qui ont influencé les discussions sur l'autonomie des minorités après la Première Guerre mondiale (Macartney, 1969).

Popovici a été contraint à l'exil en raison de ses idées politiques, c'est pourquoi il s'est réfugié en Suisse, où il a poursuivi ses activités intellectuelles et ses écrits. Pendant cette période, il a soutenu les droits des Roumains de Transylvanie et l'idée d'une union avec le Royaume de

Roumanie (Livezeanu, 1995) et, lors de l'éclatement de la Première Guerre mondiale, il a suivi de près les évolutions politiques en Europe et a continué à promouvoir ses idées fédéralistes comme solution aux problèmes des nationalités dans les empires multinationaux (Judson, 2016).

Sa santé s'est détériorée au cours de ses dernières années, et il est décédé à Genève en février 1917, sans avoir vécu la Grande union entre la Transylvanie et le Royaume de Roumanie, où il a été, cependant, inhumé (Bideleux et Jeffries, 2007).

Bien que les idées de Popovici n'aient pas été mises en œuvre de son vivant, elles ont exercé une influence sur les débats concernant les droits des minorités et le fédéralisme en Europe (Judson, 2016). Après la dissolution de l'Empire austro-hongrois en 1918, la notion d'autodétermination nationale, largement défendue par le président américain Woodrow Wilson, a reflété certaines des idées avancées par Popovici (Bideleux, Jeffries, 2007). Son héritage est particulièrement important en Roumanie, vu que c'est l'un des penseurs précurseurs ayant contribué à la cause de l'union de la Transylvanie avec la Roumanie. De nos jours, ses idées fédéralistes continuent de résonner dans les discussions sur l'organisation des États multiethniques, tant en Europe qu'ailleurs (Livezeanu, 1995), une idée sur laquelle nous insisterons dans les pages suivantes.

2. Le contexte historique : l'Empire austro-hongrois et les tensions ethniques

Une meilleure compréhension des travaux menés par Aurel Popovici est étroitement liée à la situation ethnique de l'Empire austro-hongrois, que nous tâcherons d'éclairer ci-dessous. Établie en 1867 à travers le Compromis austro-hongrois (Ausgleich), c'était une monarchie duale composée de l'Autriche et de la Hongrie, deux États ayant une structure politique distincte mais unis sous une même couronne. Bien que l'Empire ait réussi à préserver une unité territoriale pendant près d'un demi-siècle, il était marqué par la diversité ethnique et linguistique de ses habitants, à savoir des Allemands, des Hongrois, des Tchèques, des Slovaques, des Polonais, des Ukrainiens, des Serbes, des Croates, des Roumains et des Italiens, chaque groupe ayant

ses propres revendications nationales et culturelles (Jelavich, 1983 ; Judson, 2016). Ces nationalités revendiquaient souvent plus de droits politiques et culturels, ce qui a exacerbé les tensions internes au sein de l'Empire.

En outre, sous la structure bicéphale de l'Empire, les Hongrois, en particulier, ont adopté des politiques centralisatrices et nationalistes, connues dans une partie de la littérature sous le nom de « magyarisation ». On reproche souvent à ces politiques le fait qu'elles visaient à assimiler les minorités non hongroises dans le Royaume de Hongrie, notamment les Slovaques, les Roumains de Transylvanie et les Serbes de la Voïvodine (Macartney, 1969). Elles impliquaient des mesures telles que l'imposition de la langue hongroise dans les écoles et les institutions publiques, l'exclusion des langues minoritaires de l'administration et la suppression des institutions culturelles qui n'étaient pas hongroises. En Transylvanie, par exemple, où les Roumains constituaient une majorité démographique, ils étaient systématiquement exclus des postes de pouvoir et leur langue était habituellement marginalisée (Livezeanu, 1995). C'est une opinion partagée par Hitchins (1996), qui affirme que les Roumains, principalement établis en Transylvanie, Bucovine et Banat, faisaient ainsi face à une répression politique et culturelle importante sous le régime hongrois, dont le dessein était de renforcer l'identité hongroise au détriment des cultures locales. Les restrictions sur l'usage de la langue roumaine dans les institutions publiques étaient perçues comme une attaque contre l'identité nationale des Roumains, tandis que la suppression des institutions culturelles roumaines a intensifié leur désir d'autonomie. De plus, les élections dans les régions à majorité roumaine étaient souvent controversées et les autorités hongroises ont été accusées à plusieurs reprises d'avoir agi de façon à marginaliser la représentation roumaine au sein des organes législatifs (Hitchins, 1996 ; Macartney, 1969).

La situation n'était pas unique aux Roumains, car d'autres minorités au sein de l'Empire, comme les Slovaques, les Croates et les Serbes, partageaient des griefs similaires contre la politique de « magyarisation ». Par exemple, l'historiographie montre que les Croates, qui avaient une certaine autonomie au sein de la Hongrie, ressentaient également une pression croissante pour s'intégrer dans la culture hongroise, ce qui a conduit à des tensions politiques (Judson, 2016). Au-delà des politiques de

« magyarisation », l'Empire austro-hongrois devait gérer les aspirations nationalistes des autres groupes, cette fois sous la juridiction autrichienne. En Bohême, les Tchèques réclamaient une reconnaissance accrue de leur langue et de leur culture, demandant même une réforme constitutionnelle qui donnerait une plus grande autonomie à leur région (Bideleux, Jeffries, 2007). De la même manière, les Polonais en Galicie jouissaient d'une certaine autonomie, mais ils continuaient à exiger une plus grande indépendance par rapport à l'administration autrichienne.

Ces tensions internes ont été exacerbées par la montée des mouvements nationalistes à travers l'Europe centrale et orientale à la fin du XIX^e siècle. Les idées de l'autodétermination nationale, inspirées par les révolutions de 1848 et encouragées par le développement du libéralisme et du nationalisme en Europe occidentale, ont gagné en popularité dans les régions multiethniques de l'Empire (Judson, 2016). Ces mouvements nationalistes cherchaient à affirmer les droits des peuples minoritaires non seulement en termes de culture, mais aussi de représentation politique - certains exigeaient une autonomie politique accrue au sein de l'Empire, tandis que d'autres allaient jusqu'à demander l'indépendance complète (Jelavich, 1983).

C'est dans ce contexte de tensions ethniques croissantes que des intellectuels comme Aurel Popovici ont proposé des solutions fédéralistes. Popovici croyait que l'Empire austro-hongrois pourrait survivre seulement s'il reconnaissait les aspirations nationales de ses nombreux peuples et si l'État était réorganisé en une fédération de territoires autonomes basés sur des lignes ethniques (Popovici, 1906). C'est une vision qui contrastait fortement avec les politiques centralisatrices de l'époque, mais elle a eu le mérite de préfigurer les discussions sur l'autodétermination nationale qui émergeraient plus tard au XX^e siècle, notamment lors de la dissolution de l'Empire après la Première Guerre mondiale (Bideleux, Jeffries, 2007).

3. *Statele Unite ale Austriei Mari* (Les États-Unis de la Grande Autriche) - une vision fédérale

Dans *Statele Unite ale Austriei Mari*, ouvrage publié en 1906, Popovici proposait une réorganisation de l'Empire austro-hongrois en un État fédéral

formé par 15 entités nationales autonomes, en vertu du principe de l'autodétermination ethnique. Son projet a été sans doute une réponse aux tensions croissantes au sein de l'Empire, qui abritait une mosaïque de nationalités avec des revendications politiques et culturelles souvent incompatibles avec sa structure centralisatrice. Ainsi, selon Popovici, seule une fédéralisation complète permettrait à l'Empire de survivre en conciliant les aspirations nationales et en évitant la fragmentation (Popovici, 1906).

Le projet reposait sur l'idée que chaque groupe national au sein de l'Empire devait former une unité fédérale distincte. Le principe fondamental de son système était celui des frontières ethnographiques, selon lequel les délimitations politiques de chaque entité nationale devaient correspondre aux limites géographiques des zones où une nationalité était majoritaire (Macartney, 1969). Par exemple, les Roumains gouverneraient eux-mêmes en Transylvanie et dans certaines parties du Banat, les Hongrois conserveraient leur domination en Hongrie proprement dite, et les Tchèques auraient leur propre entité en Bohême et en Moravie. Cela permettrait à chaque nationalité de maintenir et de développer sa propre culture, langue et institutions, tout en participant à un gouvernement central pour les affaires de portée impériale, telles que la politique étrangère, l'armée et l'économie (Jelavich, 1983).

Popovici insistait sur l'égalité entre toutes les nationalités au sein de la fédération, ce qui n'était pas le cas à l'époque. Par conséquent, chaque nationalité devait avoir les mêmes droits politiques et administratifs, sans qu'aucune ne soit dominante, dans le cadre d'un modèle où la diversité ethnique serait respectée, non seulement tolérée. Il soulignait également que ce modèle n'excluait pas l'existence d'un gouvernement central, mais il souhaitait limiter les prérogatives de ce dernier. Chaque unité fédérale aurait une autonomie complète dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'administration locale, ce qui permettrait aux différentes nationalités de préserver leurs traditions tout en participant au projet impérial (Popovici, 1906).

Pour revenir à la question des frontières ethnographiques, contrairement à d'autres propositions de réforme de l'Empire austro-hongrois, qui préconisaient des réorganisations basées sur des critères administratifs ou historiques, Popovici croyait que les frontières politiques

devaient suivre les divisions ethniques. Il opinait que cela permettrait de réduire les conflits interethniques en accordant à chaque groupe national la possibilité de s'autogouverner. Par ailleurs, cela donnerait une légitimité accrue à l'Empire en tant qu'État multinational respectant la diversité de ses peuples (Jelavich, 1983).

Il faut souligner que ce concept de « frontières ethnographiques » était en résonance avec les idées de l'époque sur le nationalisme et l'autodétermination. En effet, après les révolutions de 1848, qui avaient vu l'émergence de revendications nationalistes à travers l'Europe, les peuples cherchaient de plus en plus à aligner les frontières des États sur les limites ethniques. Or, Popovici s'inscrivait dans ce mouvement en proposant que l'Empire austro-hongrois, au lieu de réprimer les aspirations nationales, les embrasse comme une force unificatrice. En cela, et non seulement, sa vision était en avance sur son temps, anticipant les discussions sur l'autodétermination nationale qui allaient suivre la Première Guerre mondiale (Bideleux, Jeffries, 2007).

Les idées de Popovici étaient en contraste avec d'autres modèles de fédéralisme proposés à la même époque. Par exemple, on peut faire mention des plans comme ceux de l'archiduc François-Ferdinand et de son cercle réformiste préconisaient une fédéralisation de l'Empire, mais sans une reconnaissance aussi nette des frontières ethniques (Judson, 2016). François-Ferdinand voulait restructurer l'Empire en plusieurs régions, mais avec une hiérarchie administrative encore plus marquée, tandis que Popovici insistait sur l'égalité entre les entités nationales. De plus, l'approche de Popovici se distinguait par sa radicalité, puisque, contrairement aux réformateurs modérés qui envisageaient une simple décentralisation administrative, il proposait un remodelage total de l'Empire, avec une autonomie quasi complète pour chaque nationalité composante. Il est raisonnable de supposer que cela impliquait une rupture avec le système dualiste d'Autriche-Hongrie, une idée périlleuse pour les élites politiques de l'époque, d'autant plus que les mouvements nationalistes se tournaient de plus en plus vers des revendications d'indépendance totale (Judson, 2016).

Malgré la clarté et la rigueur intellectuelle de sa proposition, les idées de Popovici n'ont pas été sérieusement envisagées par les élites dirigeantes

de l'Empire austro-hongrois, étant donné que les gouvernants autrichiens et hongrois étaient peu disposés à abandonner leur contrôle sur les minorités ethniques de l'État, d'autant plus que les tensions nationalistes montaient. En Hongrie, en particulier, les autorités voyaient les propositions de Popovici comme une menace directe à leur domination sur les minorités, notamment sur les Roumains de Transylvanie, les Slovaques et les Serbes (Macartney, 1969). En plus, à l'époque, de nombreux mouvements nationalistes au sein de l'Empire s'éloignaient des idées d'autonomie au sein d'un cadre impérial pour réclamer l'indépendance complète. Les Tchèques, par exemple, exigeaient de plus en plus leur propre État indépendant, et les Serbes, inspirés par la montée du nationalisme dans les Balkans, cherchaient également à se détacher de l'Empire. Dans ce contexte, les propositions fédéralistes de Popovici semblaient trop modérées pour satisfaire les aspirations nationalistes, tout en étant trop radicales pour être acceptées par les conservateurs (Judson, 2016).

En outre, Popovici a identifié et cité d'autres opinions similaires concernant l'importance de l'organisation fédéraliste de l'Autriche, mentionnant, par exemple, Sainte-Renée Taillandier, qui écrivait, en 1869, à Paris, dans la *Revue des deux Mondes* : « Du haut de la vigie, nous répétons ce cri d'alarme que tant de voix nous apportent des rives de la Moldau et du Danube : *l'Autriche sera une fédération, ou bien il n'y aura plus d'Autriche* » (Popovici, 1959 : 192). Il a ajouté l'analyse d'Émile de Laveleye, qui croyait que « [...] les engagements pris par l'empereur, les traditions historiques, les droits et les vœux des populations, l'extrême diversité de leurs langues, de leurs coutumes, de leurs besoins, tout commande donc l'adoption de la forme fédérale ». En plus, expliquait Laveleye, « le régime dualiste ne peut durer dans l'Autriche-Hongrie. Le fédéralisme donnera satisfaction aux diverses races et l'empire devra se transformer en une Suisse monarchique » (Popovici, 1959 : 192-193). Popovici va encore plus loin dans l'argumentation en faveur du système fédéral, pour contrer la vision des centralistes de son temps, et évoque l'opinion de Montesquieu sur l'unité politique : « Ce qu'on appelle union dans un corps politique est une chose très équivoque ; la vie est une union d'harmonie, qui fait que toutes les parties, aussi opposées qu'elles nous paraissent, concordent au

bien général de la société comme les dissonances dans la musique concourent à l'accord total » (Popovici, 1959 : 199).

Même si ce projet n'a pas été mis en œuvre, il a eu un impact intellectuel et il a contribué à façonner les discussions sur le fédéralisme en Europe centrale et orientale, dans le cadre des débats modernes sur l'autodétermination, le multiculturalisme et la gestion des États multiethniques. En particulier, l'insistance de Popovici sur l'importance des frontières ethnographiques a anticipé les principes d'autodétermination qui seraient adoptés après la Première Guerre mondiale, notamment avec le soutien du président américain Woodrow Wilson (Bideleux, Jeffries, 2007).

4. Les idées de Popovici comme précurseur des débats actuels sur la fédéralisation en Europe

Bien que Popovici ait proposé une réorganisation radicale d'un empire multinational, ses idées sur l'autonomie régionale, la reconnaissance des identités nationales et la coopération centralisée trouvent des échos dans les discussions actuelles sur la gouvernance au sein de l'UE. En effet, l'Union européenne incarne aujourd'hui une forme de fédéralisme *sui generis*, où les États membres conservent une souveraineté importante tout en participant à des décisions communes dans des domaines définis par les traités. En effet, Popovici était assez déterminé à exposer la volonté des nations :

Les nations, au sein de la monarchie, veulent administrer leurs affaires publiques de manière autonome. Personne ne peut plus le faire contre ce fait. Je le répète : les nations exigent la reconnaissance de leurs droits constitutionnels, à l'intérieur et non à l'extérieur de la sphère d'autorité de l'empire. C'est le problème principal. Il est dans l'intérêt de la monarchie, prise dans son ensemble, et dans l'intérêt à tous les peuples qui le composent, comme ces droits constitutionnels, d'adhérer aux conditions mêmes de stabilité et de prospérité de l'empire (Popovici, 1959 : 233-234).

Selon Popovici, le succès de cette approche fédérale aurait été assuré par deux éléments : premièrement, le modèle centré sur l'autonomie des territoires inclus dans l'empire ne serait pas du tout devenu préjudiciable à l'empire ; deuxièmement, la fierté nationale, librement exprimée, aurait

exalté et même assuré la durabilité du dévouement des peuples. Ici, Popovici rappelle le modèle américain : « Il faut donc établir de telles relations politiques, que les Anglais et les Américains appellent *interdependence* / interdépendance. L'État-nation devrait être, pour reprendre une belle expression de Tennyson : *a daughter in her mother's house, a mistress in her own*, une fille dans la maison de sa mère, une maîtresse dans la sienne » (Popovici, 1959 : 234).

Comme nous l'avons montré ci-dessus, l'un des principes du projet de Popovici était l'idée d'une fédération composée d'entités nationales autonomes, chacune ayant le droit de se gouverner dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'administration intérieure. Ce modèle rappelle en quelque sorte le principe de subsidiarité, qui est au cœur du fonctionnement de l'Union européenne. En vertu de ce principe, l'UE intervient uniquement lorsque les objectifs d'une action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, et peuvent être mieux réalisés au niveau européen (Craig, de Búrca, 2020). Cela permet à chaque État membre de conserver une autonomie significative dans des domaines tels que la politique éducative, la culture, et les affaires sociales, tout en participant à une structure politique et économique commune pour des questions transnationales comme le commerce, la concurrence ou l'environnement.

On rappelle aussi que Popovici soulignait l'importance de respecter les frontières ethnographiques dans la constitution de ses entités fédérales. Bien que l'UE ne soit pas construite sur des bases ethniques, elle reconnaît la diversité culturelle et linguistique de ses membres, un aspect que l'on retrouve dans sa devise et ses politiques. L'UE, comme Popovici l'avait envisagé pour l'Empire austro-hongrois, s'efforce de maintenir une balance entre les aspirations nationales et la cohésion régionale à travers la promotion de politiques de coopération économique et politique (Bideleux, Jeffries, 2007). Popovici insistait sur l'importance d'accorder une autonomie substantielle à chaque entité nationale, ce qui permettrait de préserver la diversité culturelle tout en assurant une gouvernance partagée dans les domaines stratégiques comme la défense et la politique étrangère. Cette vision fait écho aux tensions actuelles dans l'UE concernant la souveraineté des États membres et le partage des compétences. Depuis sa

création, l'UE a été confrontée à des dilemmes similaires à ceux identifiés par Popovici - d'un côté, il y a une pression pour davantage d'intégration, particulièrement dans des domaines comme la politique monétaire (zone euro) et la politique étrangère et de sécurité commune ; d'un autre côté, des États membres insistent de plus en plus sur la préservation de leur souveraineté nationale et sur leur autonomie dans la prise de décision concernant des affaires intérieures (Bertoncini, Reynié, 2021). Toute l'architecture de l'UE est, en fait, construite autour d'un équilibre entre ces deux tendances et des comme le Conseil européen (composé des chefs d'État et de gouvernement des pays membres), reflètent cette gouvernance partagée. Les décisions importantes en matière de politique étrangère ou économique nécessitent souvent l'unanimité ou une majorité qualifiée, garantissant ainsi que chaque État membre conserve une influence dans les processus de décision tout en participant à une structure commune (Craig, de Búrca, 2020).

Le respect des identités nationales au sein de l'UE se traduit également par des politiques de soutien à la diversité linguistique et culturelle, c'est pourquoi de grands programmes européens, comme *Erasmus* ou *Creative Europe*, visent à encourager l'échange culturel tout en préservant cette diversité. Cette approche rappelle la vision de Popovici d'un empire fédéral où chaque nationalité pourrait non seulement préserver son identité, mais aussi contribuer à un projet politique plus large.

Un autre aspect des idées de Popovici qui trouve un écho dans le modèle de l'UE est la reconnaissance des régions avec des compétences spécifiques, comme les entités autonomes qu'il proposait dans son modèle fédéral. Aujourd'hui, plusieurs États membres de l'UE fonctionnent déjà sur des bases fédérales ou, au moins, qui accordant une autonomie substantielle à leurs régions, tandis que la politique régionale de l'UE est parmi les plus complexes et onéreuses. L'Espagne, par exemple, accorde une autonomie significative à la Catalogne et au Pays basque, tandis que l'Italie reconnaît des régions autonomes comme la Sicile ou le Trentin-Haut-Adige (Moravcsik, 2002). Ces régions disposent de pouvoirs importants dans les domaines de l'éducation, de la langue, de la culture et même de la fiscalité, en accord avec le modèle proposé par Popovici pour l'Empire austro-hongrois. En plus, à travers des initiatives telles que le Comité des Régions,

l'UE soutient le développement régional et le renforcement des pouvoirs des entités locales. Le Comité, créé en 1994, est une assemblée consultative représentant les collectivités locales et régionales de l'UE, qui permet aux régions d'influencer la législation européenne dans les domaines qui touchent directement ce niveau, notamment la politique régionale, l'environnement et les transports. Ce cadre institutionnel offre un parallèle intéressant avec les propositions de Popovici énoncées il y a un siècle, dans lesquelles chaque entité nationale autonome aurait une voix dans le gouvernement central tout en conservant un contrôle sur ses affaires intérieures (Börzel, 2005).

Selon Popovici, « chaque nationalité, une fois territorialement délimitée, doit devenir détenteur de droits constitutionnels. » Le modèle des États-Unis de l'Amérique du Nord y était considéré comme légitime par Popovici :

[...] il doit partir de l'idée fondamentale que nous aussi, les différentes nations de l'empire des Habsbourg, nous avons certains intérêts communs et c'est pour cela que les pouvoirs constitutionnels qui concernent ces intérêts doivent être confiés à un gouvernement central ; d'un autre côté, d'autres intérêts et besoins doivent être pris en compte par les États nationaux, car ils varient d'une situation à une autre (Popovici, 1959 : 237).

Popovici était un véritable visionnaire, anticipant les débats ultérieurs sur les vertus de l'État-nation, la souveraineté et l'indépendance politique, aussi bien que l'abandon de certaines prérogatives étatiques au sein de l'Union européenne. Déjà en 1906 il affirmait que :

L'indépendance absolue d'un peuple ou d'un pays est plus souhaitable que de lui accorder un rôle d'État, de membre d'un système fédéral. Il peut être intéressant d'un point de vue académique d'étudier la question controversée de savoir si, dans un État fédéral, l'État fédéral ou les États membres sont souverains ; s'il existe une souveraineté unique ou partagée ; ou si les États membres, en effet, ne n'exerce généralement aucune souveraineté (Popovici, 1959 : 279).

Malgré ces parallèles entre les idées de Popovici et le fonctionnement actuel de l'UE, il existe, évidemment, des différences importantes et des défis qui n'ont pas été entièrement anticipés par l'auteur roumain, comme la difficulté de concilier des niveaux très différents d'intégration politique et

économique. Certains États membres, comme l'Allemagne et la France, militent pour une intégration plus poussée dans des domaines clés comme la défense et la fiscalité, tandis que d'autres, comme la Pologne (notamment par l'ancien gouvernement PiS) ou la Hongrie, s'opposent à tout renforcement du pouvoir central européen au nom de la souveraineté nationale (Bordás, 2023 ; Bertoncini, Reynié, 2021).

En outre, la montée des mouvements nationalistes et populistes dans plusieurs pays européens constitue un défi pour la fédéralisation hypothétique de l'UE, tout comme les mouvements d'indépendance croissants au sein de l'Empire austro-hongrois représentaient un obstacle pour la vision de Popovici. Par exemple, le Brexit en 2016 a montré les tensions entre le désir d'autonomie nationale et les avantages de l'intégration européenne. Or, les partis populistes qui s'opposent à l'UE prônent souvent un retour aux souverainetés nationales, ce qui va à l'encontre des principes du fédéralisme et de la gouvernance partagée (Hix, Høyland, 2011).

5. Résonance dans les débats actuels

Pour conclure, les idées de Popovici sur la fédéralisation, bien qu'elles aient été conçues pour répondre aux besoins d'un empire multiethnique, trouvent une résonance surprenante dans les débats actuels sur l'avenir de l'Union européenne. Alors que l'UE continue de s'élargir et d'intégrer de nouvelles politiques transnationales, bien que plus lentement qu'avant, les questions relatives à la souveraineté, à l'autonomie régionale et à la diversité culturelle restent au cœur des discussions et des dissensions. Le modèle de Popovici, basé sur l'équilibre entre l'autonomie des régions et la coopération centralisée, continue à fournir un cadre théorique utile pour penser l'évolution de l'UE, au moins d'un point de vue est-européen. Ses réflexions sur le fédéralisme peuvent offrir des pistes intéressantes pour comprendre les dynamiques actuelles de l'intégration européenne et les défis futurs de la gouvernance multiethnique et transnationale.

Bibliographie

- Bertoncini, Y., Reynié, D. 2021. *Routledge Handbook of Illiberalism*. Routledge.
- Bideleux, R., Jeffries, I. 2007. *A History of Eastern Europe : Crisis and Change*. Routledge.
- Bordás, M. 2023. *The New Wave of Illiberalism in Post-Communist Countries*. Lexington Books.
- Börzel, T.A. 2005. « European Governance : Negotiation and Competition in the Shadow of Hierarchy ». JCMS : Journal of Common Market Studies, 43 (3), p. 503-524.
- Craig, P., de Búrca, G. 2020. *EU Law : Text, Cases, and Materials*. Oxford University Press.
- Hitchins, K. 1996. *The Romanians 1774-1866*. Oxford University Press.
- Hix, S., Høyland, B. 2011. *The Political System of the European Union*. Palgrave Macmillan.
- Jelavich, B. 1983. *History of the Balkans : Volume 2 : Twentieth Century*. Cambridge University Press.
- Judson, P.M. 2016. *The Habsburg Empire : A New History*. Harvard University Press.
- Livezeanu, I. 1995. *Cultural Politics in Greater Romania : Regionalism, Nation Building & Ethnic Struggle 1918-1930*. Cornell University Press.
- Macartney, C.A. 1969. *The Habsburg Empire 1790-1918*. Faber and Faber.
- Moravcsik, A., 2002. « In Defence of the 'Democratic Deficit': Reassessing Legitimacy in the European Union ». JCMS : Journal of Common Market Studies, 40 (4), p. 603-624.
- Popovici, A.C. 1906. *Statele Unite ale Austriei Mari*. Vienna : Buchhandlung Léon.
- Popovici, A.C. 1959. *Statele Unite ale Austriei Mari*. Bucharest : Fundația pentru Literatură și Artă « Regele Carol II ».



© *Synergies Europe*, Revue du GERFLINT, n° 19, Année 2024.

ARK : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42696564q>

Bibliothèque nationale de France.

- Décembre 2024 –

Éléments sous droits d’auteur. Modalités de lecture et de citation, politique d’archivage et mentions légales consultables sur le site de l’éditeur et de la revue :

www.gerflint.fr

<https://gerflint.fr/synergies-europe>

